

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

A Monsieur Vincent Peillon
Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007-Paris

Montreuil, le 26 novembre 2012

Monsieur le Ministre

Ayant pris connaissance du rapport d'information parlementaire sur la santé scolaire présenté par les députés Xavier BRETON et Martine PINVILLE, nous souhaitons attirer votre attention sur les conclusions de ce rapport et profiter de cette opportunité pour vous confirmer notre attachement au service de santé scolaire et aux corps de fonctionnaires qui l'assurent.

En premier lieu, nous souhaitons vous indiquer que nous partageons le constat de l'état de délabrement de la médecine scolaire au Ministère de l'Éducation Nationale, toutefois nous nous interrogeons sur les conclusions qu'en tirent les rédacteurs.

Avec nos syndicats des médecins (SMEDEN-FO) et des infirmières (SNFOIEN) de l'Éducation nationale, nous constatons que les bilans médicaux des enfants, pourtant obligatoires à 6, 9, 12 et 15 ans (article L. 451-1 du Code de l'Éducation) ne sont pas réalisés.

Nous constatons que le rapport parlementaire oublie de faire référence à cet article du Code de l'Éducation, en revanche il est affirmé dans ce rapport que la santé scolaire ne saurait se résumer à des bilans médicaux autour des professionnels de santé... Ce même rapport propose d'en confier la responsabilité aux chefs d'établissement et avance la très anglo-saxonne notion de parcours de santé individualisé.

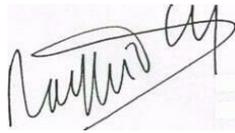
Nous craignons qu'ainsi la porte soit ouverte à une externalisation de la médecine scolaire. Il y a déjà un précédent, avec le recours à une entreprise privée pour réaliser les bilans de santé des personnels de 50 ans.

La FNEC FP FO tient à rappeler que le système de santé scolaire français a sa spécificité. Les enseignants et les familles savent combien sont importants les bilans de santé sur les enfants, le dépistage précoce de pathologies, la mesure de la vue, de l'audition... La place, dans la mise en œuvre de cette mission, de l'Éducation nationale et de ses fonctionnaires sous statut est essentielle.

En 2010 le Ministère comptait 1405 médecins de santé scolaire pour 1274 en 2012. La spécificité du corps des infirmières de l'Éducation nationale est menacée. Notre fédération souhaite que l'Éducation nationale remplisse dans ce secteur, toutes les

missions qui lui sont dévolues. Cela passe par l'ouverture du recrutement de personnels sous statut, médecins et infirmières, et par une véritable revalorisation indiciaire pour ces deux corps. Cela passe par l'application de la loi, celle-là même que les parlementaires ont adoptée

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Hubert Raguin', written over a light blue rectangular stamp.

Hubert Raguin, secrétaire général.